

## Frais applicables

FRAIS DE SCOLARITE	MONTANT ANNUEL	MONTANT REDUIT POST COVID
Maternelle (TPS)	3 300,00 €	3 000,00 €
Maternelle (PS)	3 300,00 €	3 000,00 €
Maternelle (MS)	3 300,00 €	3 100,00 €
Maternelle (GS)	3 600,00 €	3 500,00 €
Élémentaire (CP et CE1)	4 500,00 €	4 250,00 €
Élémentaire (du CE2 au CM2)	4 500,00 €	4 350,00 €
Collège CNED (de la 6 <sup>ème</sup> à la 3 <sup>ème</sup> )	5 100,00 € (avec inscription CNED)	4 900,00 €
Lycée CNED (de la 2 <sup>nde</sup> à la T <sup>ale</sup> )	5 295,00 € (avec inscription CNED)	5 095,00 €

**Première inscription :** Un droit de première inscription de **450,00 € non remboursable** est à régler au moment de la remise du dossier d'inscription. Faute de règlement, l'élève ne sera pas considéré comme inscrit.

**Réinscriptions :** Un acompte de **200,00 €** est à régler à l'inscription, qui sera déduit de la facture envoyée à la rentrée. Pour le second degré, le montant de l'acompte correspond à l'inscription au CNED.

**Familles nombreuses :** une réduction de 5% est appliquée sur les droits de scolarité du 2<sup>ème</sup> enfant d'une fratrie, 10% sur les droits de scolarité du 3<sup>ème</sup> enfant, 15% sur les droits de scolarité du 4<sup>ème</sup> enfant et au-delà, à condition que les enfants soient scolarisés à l'Ecole française de Thessalonique Maternelle-Primaire-Collège-Lycée.

**Remise 5% pour paiement global :** En cas de paiement de la totalité des frais scolaires de l'année avant la date de début des cours, une remise de 5% sur les frais d'inscription est accordée.

**Frais de restauration :** tarif forfaitaire de **990,00 €** pour l'année scolaire sous réserve d'un **minimum de 12 inscrits**.

### Frais de transport scolaire

Tous les jours aller-retour	Zone 1 2 100,00 €	Zone 2 2 300,00 €	Zone 3 3 200,00 €
Pour 1 mois seul	210,00 €	230,00 €	320,00 €

Les frais de scolarité, de transport et de restauration sont appelés au début de chaque trimestre : **40% pour le 1<sup>er</sup> trimestre, 30% pour chacun des deux trimestres suivants.**

### Frais d'inscription au CNED (intégralement reversés au CNED)

Collège : 1 000,00 €	Lycée : 995,00 €
----------------------	------------------

**Attention,** tarifs valables pour l'inscription « classe réglementée », des suppléments peuvent être imposés par le CNED dans certains cas.

### Frais d'assurance

Une assurance individuelle accident et responsabilité civile est souscrite par l'établissement pour chaque élève. Elle concerne tous les élèves, y compris les boursiers. Le coût de cette assurance est facturé aux familles lors du premier trimestre de l'année scolaire : **33,00 €.**

### Frais d'inscription aux examens français (reversés au centre d'examens d'Athènes)

Brevet	Baccalauréat - épreuves de 1 <sup>ère</sup>	Baccalauréat - épreuves de Terminale
65,00 €	115,00 €	350,00 €

Ces frais sont appelés sur la facture du deuxième trimestre.

## **Activités périscolaires** (l'inscription pour l'année se fait à la rentrée scolaire)

### **Activités ludiques (15h-16h30)**

600,00 € pour l'année scolaire pour l'inscription 5 jours par semaine, 150,00 € pour un jour par semaine, 300,00 € pour deux jours par semaine, 450,00 € pour trois jours par semaine. Au-delà de 3 jours d'utilisation par semaine, l'élève est considéré comme utilisateur du « forfait 5 jours ».

**Accueil exceptionnel des enfants non-inscrits : 10,00 € par jour d'utilisation** du service.

**NB1** : Le tarif de l'ensemble des activités périscolaires est valable pour un **minimum de 8 inscrits**. En deçà d'un minimum d'inscrits, la direction se réserve le droit de ne pas ouvrir le service ou de proposer un tarif majoré.

**NB2** : Ces activités périscolaires sont hors du champ des bourses scolaires, aucune remise n'est donc applicable pour les boursiers.

**NB3** : Une remise de 50% sur le tarif pourra être accordée, sur demande expresse des parents formalisée dans le dossier

d'inscription dans le cas des élèves fréquentant le service dans l'attente de la fin des cours de leur frère ou sœur.

### **Retards :**

Tout élève du premier degré dont les parents ne seraient pas présents à la sortie des cours sera conduit au service d'activités ludiques et facturé **comme utilisateur occasionnel (10€)**.

A la fin des activités ludiques, l'animatrice conduira les éventuels retardataires au secrétariat de direction et les élèves seront placés sous la supervision d'un membre de la direction. **Ce retard sera automatiquement facturé 15€.**

Version du 14/05/2020